déclaration ministérielle, le régime des mouchards dure toujours. Eh bien! je déclare que nous en avons assez! (Salve d'applaudissements.) Après avoir désavoué la délation, je demande si le Gouvernement la tolère. M. Combes, lui, l'avocait hautement. Ce système a été flétri par la Chambre avec MM. Ribot, Leygues, Millerand. (Applaudissements.)

Lorsqu'un réservisto ou un territorial demande un sursis ou une dispense, ils réclament un droit et non une faveur. Il est impossible qu'ils soient sous la dépendance de ces bas agents qui exercent des fonctions déshonorantes et déshonorées. (Applaudissements.) Lorsque le Gouvernement aura débarrassé le pays des délégués et des fonctionnaires qui accomplissent cette besogne, nous serons heureux de lui apporter notre concours. Mais, tant que vous refuserez de discipler l'équivoque, de désavouer des fonctionnaires comme le sous-préfet de Lomnes, nous refuserons de vous suivre. (Applaudissements.)

Je présente un projet de résolution invitant le Gouvernement à supprimer les délégués administratifs partout où ils existent encore et à faire respecter par tous les fonctionnaires le principe de l'égalité devant la loi. (Double salve d'applaudissements à droite et au centre.)

M. Ribot. — Il ne faut pas dit-il qu'il y ait d'équivoque. Le système qu'on a dénoncé ne peut pas durer, ce système qui corrompt tout, qui détruit tout. (Applaudissements prolongés.) Mais c'est là une question politique qui sera discutée à son heure.

En ce moment, il s'agit d'une question de défense nationale et je regrette que certains de mes amis, même pour mettre fin à ce régime déshonorant, s'attaquent à la défense nationale. (Applaudissements au centre.) J'ai voté la loi de deux ans. Je veux la maintenir. C'est pourquoi je voterai le maintien de vingt-huit jours et des treize jours, avec le Gouvernement. (Applaudissements prolongés au centre.)

La motion de M. Klotz, tendant au *maintien des vingt-huit jours*, est repoussée par 526 voix contre 9.

Le deuxième amendement de M. Klotz, tendant à fixer la période d'exercice à *vingt et un jours*, est rejeté par 384 voix contre 164.

LA PÉRIODE DE QUINZE JOURS

Le Président consulte la Chambre sur le texte de la Commission fixant à quinze jours la période d'instruction des réservistes.

Déclaration du ministre

M. Etienne. — J'ai déjà dit que le Gouvernement repoussait tous les amendements et se prononçait pour le *statu quo*. J'ajoute que, *pour des considérations d'ordre supérieur et étant données les circonstances que nous traversons* (Applaudissements au centre), je supplie la Chambre de repousser le texte de la Commission. (Mouvements divers.)

Malgré cette adjuration du ministre et la gravité de sa déclaration, **la réduction de la période de vingt-huit jours à quinze jours est adoptée par 313 voix contre 235.**

L'ARMÉE TERRITORIALE

L'amendement de M. Breton supprimant les treize jours est repoussé par 318 voix contre 235.

Le texte de la Commission, réduisant les treize jours à dix jours pleins, est adopté à mains levées.

Le Président du Conseil pose la question de confiance

M. Breton demande que les dispositions votées par la Chambre portant réduction des périodes soient inscrites dans la loi de Finances.

M. Rouvier s'y oppose et pose la question de confiance. Le Gouvernement, dit-il, ne peut admettre qu'on fausse ainsi le régime constitutionnel, en introduisant à chaque instant dans la loi de Finances des dispositions qu'on accule ainsi le Sénat à voter en les soustrayant à son examen. (Applaudissements au centre.)

La loi militaire est une loi organique et la suppression qu'on veut obtenir en l'insérant dans la loi de Finances serait inconstitutionnelle. Mais je ne m'attarderai pas à ces considérations.

Avant tout, le Gouvernement a la responsabilité de la défense nationale. (Applaudissements au centre.)

M. Monzerin Lenoy. — Il fallait poser la question de confiance tout à l'heure. (Bruit.)

M. Rouvier. — Je ne puis accepter la responsabilité d'une invitation adressée à la Chambre d'émettre des votes qui, au dedans comme au dehors, pourraient être interprétés comme un affaiblissement de la défense nationale. (Applaudissements.)

M. Rouvier, *frappant du poing*: Le Gouvernement déclare qu'il ne restera pas une minute de plus à son banc si l'incorporation des dispositions dans la loi de Finances est votée. (Applaudissements prolongés au centre et sur divers bancs à gauche.)

M. Breton. — Il s'agit de savoir si la Chambre a voulu faire une simple manifestation électorale ou si elle a émis un vote sérieux. Si la Chambre ne vote pas l'incorporation, les électeurs jugeront.

M. le Président du Conseil. — Le pays dira s'il veut être fort et respecté ou s'il vous approuve de voter une série de dispositions qui sont de nature à affaiblir systématiquement l'armée. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Guyot-Dessaigne appuie la motion Breton.

M. Violette. — Il résulte de la déclaration du président du Conseil qu'on va voter de nouveau *sur le fond de la question*. Le ministre de la Guerre n'avait pas posé tout à l'heure la question de confiance. Il n'y a donc plus qu'un ministre! C'est M. le président du Conseil! Nous ne pouvons pas céder toujours à ses injonctions. Son langage semble être l'écho de bruits qui peuvent impressionner la Bourse. (Protestations indignées.)

M. Breton. — Je constate que le gouvernement va avoir une majorité de droite.

M. Rouvier, *debout*. — Dans les questions politiques, je me préoccupe d'avoir une majorité de gauche. Mais, quand il s'agit de la défense nationale, qui est le patrimoine de la France, il n'y a ni droite ni gauche. Je m'adresse à tous les Français. (Salve d'applaudissements au centre et à droite.)

La motion de M. Breton, tendant à surseoir au vote de l'ensemble des dispositions adoptées et à les incorporer dans la loi de finances, *est repoussée par 360 voix contre 167*. A la majorité de 344 voix contre 174, l'ensemble de la proposition est adoptée.

LA BAGARRE SANGLANTE DE CHAMPELS

M. le Président. — J'ai reçu de M. Lasies une demande d'interpellation sur les conflits sanglants provoqués par les inventaires des églises.

M. Dubief, *ministre de l'Intérieur*. — Le gouvernement demande que la discussion soit fixée aux premiers jours qui suivront le vote du budget. (Vives protestations à droite.)

M. Lasies. — Le gouvernement devrait montrer moins de dédain quand il s'agit de victimes, car c'est du sang français qui a coulé. (Vifs applaudissements à droite et au centre.) Il ne s'agit plus des grandes villes. Maintenant, ce sont des paysans qui, dans les humbles bourgades, défendent leurs églises et dont la conscience est froissée par les inventaires. (Bruit.) On est surpris de voir s'exclamer les socialistes qui ont fait passer, il y a un an, en Conseil de guerre, les gendarmes pour avoir tiré sur les grévistes. (Vifs applaudissements à droite.)

Quand les troupes marchent, le devoir du gouvernement est de prévenir les conflits. Il ne peut diffuser d'apporter ici des explications pour atténuer sa responsabilité.

C'est la guerre civile qui commence par votre faute et le ministre de l'Intérieur n'a pas l'air de s'en douter. Prêtres gardé, vous n'autres pas le droit de traiter avec dédain des hommes qui, pour défendre leurs croyances, ont déjà subi la prison et sont prêts à braver la mort. (Salve d'applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre.)

M. Dubief, *ministre de l'Intérieur*. — Aucun fait particulièrement douloureux ne s'est produit qui justifie l'urgence de cette interpellation. (Protestations.) De criminelles excitations tendent à créer un état de rébellion dans le pays.

M. de Ramel. — Les catholiques sont en droit de légitime défense.

M. de l'Estourbeillon. — C'est vous qui violez la loi.

M. Dubief. — L'agent du fisc s'était rendu sans défiance dans le village de Champels. Il a trouvé une population déchaînée. Les gendarmes ont été dans l'obligation de se défendre et de tirer pour sauver la vie de l'agent des domaines.... Mais heureusement, *il n'y a pas eu de morts*, il n'y a eu que des blessés et peu grièvement... Une dépêche à l'*Havas* avait répandu faussement le bruit que deux personnes avaient été tuées.

Le meilleur moyen de mettre fin aux conflits est de ne pas prêcher la désobéissance à la loi. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Vigouroux. — Le journal l'*Avenir de la Haute-Loire*, organe de l'*Action Libérale*, a écrit qu'il ne suffisait pas de frapper les agents du fisc, mais qu'il fallait s'en prendre aux députés qui avaient voté la loi de séparation. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

On répand le bruit qu'on veut fermer les églises. Après l'interprétation mensongère que les adversaires de la loi de Séparation avaient donnée de cette loi libérale (Exclamations), il leur fallait des martyrs et des portes fracturées pour justifier leurs sinistres prédictions. (Bruit prolongé.) La Séparation est venue d'un défi du Vatican. C'est de ce côté qu'on a déchaîné la guerre civile. On l'a préparée de longue main. (Tumulte.)

M. Amédée Reille. — Un fait qui s'est produit dans la commune de Mazamet que je représente montre de quel côté sont les provocateurs. Le préfet avait été informé par le maire de Mazamet que, si l'agent des domaines se présentait seul, il ne serait pas molesté. L'agent vint seul et ne fut même pas insulté. A quelques jours de là, cet agent prit jour et heure pour que l'inventaire fût fait quand il n'y aurait personne dans les églises. Mais on apprit bientôt qu'un régiment d'artillerie était en marche pour cerner les églises. Il y eut des bagarres, des charges sabre au clair et des blessés de part et d'autre, grâce à cette provocation de la troupe envoyée contre une population calme. (Applaudissements à droite.) Que la responsabilité de ce qui s'est passé retombe sur le ministre!—

M. Lasies. — Tous ici devraient s'unir pour empêcher le retour de ces événements déplorables. Je demande que M. le ministre évite les provocations et apporte toute la modération possible dans l'application de la loi.

M. le Ministre. — Le Gouvernement avait tout d'abord envoyé les agents de l'enregistrement seuls et on sait comment ils ont été accueillis.

Pour éviter les conflits sanglants, le meilleur moyen est de faire appel à des forces nombreuses.

M. Groussau. — Le meilleur moyen d'éviter les conflits, ce serait de ne pas commettre d'illégalités comme le fait actuellement le Gouvernement. Oui, vous avez commis illégalités sur illégalités. Après la spoliation, la violence! (Applaudissements.)

Que diriez-vous si on enfonçait votre porte?

Le règlement d'administration publique a violé la loi en supprimant le recours judiciaire et en y substituant l'arbitraire du préfet. La résistance des catholiques est justifiée par ces illégalités commises par le Gouvernement. C'est donc lui qui est responsable des conséquences qui peuvent se produire. (Applaudissements chaleureux à droite.)

Au milieu de la surexcitation générale, M. Lasies retire son interpellation en se réservant de la reprendre au cours de la discussion du budget.

Demain matin et demain soir, budget.

La séance est levée à sept heures et quart.

LA SÉPARATION

Le règlement d'administration publique sur les associations cultuelles. — On chercherait un texte transactionnel

Paris, 28 février. — On n'a pas été peu étonné de voir dans les couloirs, M. Denys Cochin, en conversation sérieuse avec M. Briand. Cet entretien du député catholique et du rapporteur de la loi de Séparation a donné créance aux bruits, qui courent depuis quelques jours dans le monde parlementaire, de négociations engagées à propos du règlement d'administration publique sur les associations cultuelles pendant devant le Conseil d'Etat.

Il a paru de ce règlement certains articles qui ont été immédiatement l'objet de très vives critiques. On dit maintenant que les textes livrés à la publicité n'ont rien d'officiel ni de définitif, notamment sur les associations cultuelles des petites paroisses et leur extension au-delà des limites des paroisses actuelles. On cherche, assure-t-on, une rédaction transactionnelle qui donne satisfaction aux engagements pris sur ce point à la tribune, tant de la Chambre que du Sénat.

Les personnes bien informées assurent qu'on ne désespère pas d'arriver à une entente prochaine.

Nous croyons savoir que si l'interpellation de M. Lasies au sujet des inventaires s'engage promptement, M. Briand interviendra pour dire publiquement son sentiment sur les déformations de la loi à la discussion de laquelle il a pris une part prépondérante.

Par contre, toutes les dispositions conciliantes soulèvent à gauche de véritables colères.

L'allocution de Pie X aux évêques français

Les journaux de Rome nous apportent un résumé assez détaillé de l'allocution que le Pape Pie X a prononcé lundi, à la réception des nouveaux évêques français dont notre correspondant nous a télégraphié le compte-rendu sommaire :

« Certes, a dit le Pape au début de son allocution, les circonstances sont douloureuses pour les catholiques comme pour l'Eglise. Ils traversent de dures épreuves, et le Saint-Siège en souffre autant qu'eux. Mais qu'ils ne désespèrent pas. Qu'ils mettent leur confiance dans Marie-Immaculée, qu'ils la supplient d'intercéder auprès de son divin fils, et avec l'aide de la Vierge, leurs prières seront exaucées.

» Qu'ils soient obéissants surtout, obéissants envers le chef de l'Eglise. Qu'ils se rappellent que l'union fait la force et que la discipline fait l'union. Qu'ils se soumettent donc de bon gré à cette discipline, qu'ils obéissent, qu'ils combattent le bon combat, rangés autour de leurs évêques comme des soldats autour de leurs chefs, et la victoire est certaine (*certa, certissima*, insiste Pie X). »

Ici la voix du Pape, très claire jusqu'à ce moment, se trouble. Visiblement l'émotion de Pie X est profonde. Et c'est littéralement avec des larmes dans la voix que, s'adressant aux évêques, il leur dit en substance :

« Nous vous donnons du fond du cœur, la bénédiction apostolique, ô vous qui êtes nos frères, en cette heure où vous marchez au sacrifice! Soutenus par la foi que nous vous connaissons et par la pensée que nous serons toujours auprès de vous dans les épreuves qui vous attendent, allez, marchez sans crainte : soyez juste et vous serez forte. Le triomphe de l'Eglise est au bout de vos efforts, et aussi le retour de la paix et de la fraternité parmi les Français, auxquels nous souhaitons de tout cœur la fin prochaine de leurs divisions, en accordant la bénédiction apostolique à tous ceux qui les représentent ici. »

PETITES NOUVELLES

Le Havre. — Le remorqueur *Abeille* a été abordé par le steamer anglais *Anatolia*. L'*Abeille* a coulé aussitôt. L'équipage a été sauvé.

Belfort. — Des expériences de télégraphie sans fil commenceront demain entre Belfort et Paris, sous la direction d'officiers du 5e régiment de génie.

Paris. — Les délégués de l'alliance littéraire scientifique et artistique franco-britannique, ont été reçus cette après-midi à l'Hôtel-de-Ville.

Madrid. — Il ne serait pas surprenant qu'Alphonse XIII vint incognito à Versailles dans la première quinzaine de mars, pour rendre visite aux princesses de Battenberg.

— Suivant des informations officielles, le Roi et la Reine de Portugal se rendront à Madrid le 14 mars et y séjourneront jusqu'au 17.

Bilbao. — Une embarcation trop chargée a coulé à fond, dans le Nervion, près de Desierto; douze personnes se sont noyées.

Springfield (Ohio). — A la suite d'un crime commis par un nègre, la population blanche a marché sur le quartier nègre, l'a dévasté et y a mis le feu.

LES FICHES DE LA DÉLATION

Le dossier des loges de Tours

Paris, 28 février. — M. Guyot de Villeneuve nous communique aujourd'hui les fiches de la loge *Les Démophyles*, de Tours, dont le vénérable était M. Chevallier, 33e membre du grand collège des rites, ancien courtier assermenté, propriétaire, à Tours. M. Chevallier a été le principal collaborateur du général Peigné dans son œuvre de désensoutanement du 9e corps : C'est grâce à lui et aux vénérables de la région que M. Peigné était averti et pouvait frapper les officiers à coup sûr. Par une étrange contradiction, M. Chevallier, qui désensoutane si allègrement l'armée, permet aux F:. d'aller à la messe. Dans tous les convents annuels, où question est posée de savoir si les F:. doivent ou ne doivent pas, rester libres, de pratiquer une religion, M. Chevallier a toujours voté pour la liberté cultuelle, à l'usage du F:., notamment au convent de 1903 où il fut délégué des loges de Tours.

Chevallier, Tours
(3/9 61. 7687)

Daru, colonel d'artillerie, chef d'état-major 9e corps: Réactionnaire clérical.

Audren de Kerdrel, général de brigade: Réactionnaire, clérical militant.

Philippon de la Madelaine, colonel du 5e cuirassiers: Réactionnaire, archi-clérical.

Lemau de Talance, lieutenant-colonel 5e cuirassiers: Réactionnaire, archi-clérical.

De Seroux, colonel 8e cuirassiers: Réactionnaire, archi-clérical.

Sainte-Claire Deville, lieutenant-colonel: Réactionnaire, clérical.

Migy, colonel 32e: Antirépublicain, clérical.

Savary, lieutenant-colonel 32e; Indifférent.

Grille, lieutenant-colonel: Clérical.

Lucas, lieutenant-colonel 66e; Nationaliste, clérical.

Chevallier, Tours
(3/8 03. 13.039)

Tours, 66e d'infanterie

Le Saux, commandant: catholique non pratiquant, nationaliste.

Chevallier, Tours
(3/8 03. 13.039)

Tours, 66e d'infanterie

Roquebert, commandant. Clérical de marque, exalté, haineux, ennemi du gouvernement républicain, hostile au ministre de la Guerre, détesté des militaires; se méfier de lui très sérieusement, fait élever ses enfants chez les Sœurs et les Jésuites.

Chevallier, Tours
(3/8 03. 13039)

Tours, 32e d'infanterie

De Froissard de Broissia, commandant: Clérical avéré et militant, mettant beaucoup d'ostentation dans ses pratiques religieuses; réactionnaire de la plus belle eau.

Chevallier, Tours
(16/3 04. 5017)

Tours, 66e d'infanterie

De Foucauld, colonel: Très entiché de sa particule. Beaucoup de morgue et de pose. Colonel ordinaire, ennemi du ministère actuel, adversaire du gouvernement de la République, plutôt clérical qu'indifférent.

Chevallier, Tours
(14/4 04. 6775)

Camp du Ruchard

Huillier, commandant de souaves, commandant l'école de tir du camp du Ruchard: Cherche à s'appliquer pour être noté comme indifférent en matière politique; indifférent en apparence, au point de vue religieux; lit journellement l'*Intransigeant*, la *Libre Parole*.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, mercredi, 28 février 1906.

2 heures soir, 7° au-dessus de zéro, 758, variable.
5 heures soir, 6° au-dessus de zéro, 758, variable.
9 heures soir, 4° au-dessus de zéro, [illegible], variable.
Jeudi, 1er mars 1906.
Minuit, 5° au-dessus de zéro, 757, variable.
2 heures matin, 6° au-dessus de zéro, 756, variable.

Les journaux de Paris de mercredi soir

LES SANGLANTES BAGARRES de CHAMPELS

Le *Temps*:

Pas plus que les grévistes n'ont le droit de se livrer à des attentats contre la liberté du travail, contre les personnes et les propriétés, les catholiques n'ont celui de s'insurger pour empêcher l'exécution d'une loi. Quels que soient les motifs qui les animent, les émeutiers s'exposent aux mêmes répressions. Il ne peut en être autrement dans un pays civilisé, qui ne veut point être livré à l'anarchie.

Ces procédés sont particulièrement intolérables lorsque ce pays dispose de toutes les libertés, liberté du vote, liberté de la presse, liberté de réunion, qui permettent aux citoyens de travailler pacifiquement à faire prévaloir leurs idées et à modifier les lois qui leur déplaisent.

Il y aura des élections générales dans deux mois. Les catholiques se croient-ils lésés dans leur conscience ou dans leurs intérêts? Il leur est loisible, comme à tous les Français, d'entreprendre une campagne électorale ardente et d'envoyer à la Chambre, s'ils ont la majorité, des députés qui leur donnent satisfaction.

Le Journal des Débats:

La loi de Séparation, contestable dans son principe, condamnable dans beaucoup de ses détails, et faite au mépris de toutes les convenances, sans la moindre entente avec les principaux intéressés, devait déchaîner la discorde dans le pays. On nous avait pourtant promis qu'elle y serait une cause d'apaisement! On nous avait dit qu'elle serait la fin de toutes nos querelles religieuses!

Ce n'est pas l'esprit politique, mais l'esprit de secte qui a inspiré cette loi néfaste dont nous ne voyons encore que les premières conséquences. Le pays n'en voulait pas; il n'y pensait même pas; aussi a-t-on refusé de le consulter. On a bâclé la loi à la Chambre; on ne l'a même pas regardée au Sénat. Tout a bien marché jusqu'au moment où il a fallu l'appliquer.

Alors les difficultés ont apparu. Nous avons déjà deux cadavres et une douzaine de blessés: quelle sera la suite?

La *Croix*:

Depuis huit jours, nous avons signalé à plusieurs reprises les graves incidents que l'inventaire suscite dans les Cévennes.

La situation y a une réelle gravité, comme le prouvent la dépêche de Saint-Martin-de-Valamas, et l'affichage, opéré hier à Annonay, d'un arrêté du ministre de la Guerre autorisant, dans le département de l'Ardèche, à partir du 26 février, le droit de réquisition, de subsistance et de cantonnement pour les troupes qui y séjourneront à l'occasion des inventaires. C'est ni plus ni moins que *l'état de siège de ce département*.

La Haute-Loire, la Lozère, l'Ardèche, sont profondément troublées.

Les versions sont contradictoires et il faut attendre la confirmation et le détail de ces faits de la plus haute gravité.

Quelle folie de pousser à bout et de fusiller les populations pour un inventaire injuste et illégal!

L'*Univers*:

Et toute cette agitation, partout, ces troubles, ce sang, ces cadavres enfin, rien que pour la simple « formalité » des inventaires! Que sera-ce donc, Monsieur le Président du Conseil, si le Pape n'acceptant point les associations cultuelles, comme il en a manifestement grande envie, vous vous trouvez bientôt acculé à la fermeture des églises?

Contre la foule exaspérée, qui défendra son Dieu, son bien, qui, chassée de ses temples, y voudra rentrer par ruse ou de force, et vous obligera, dans vingt mille paroisses, à maintenir toute une garnison, aurez-vous recours à la pratique constante de la fusillade et même de la canonnade? M. Clemenceau et M. Rano diront oui; mais ce ne seront plus quelques officiers isolés qui répondront carrément non. Les soldats eux-mêmes refuseront de se livrer au lâche massacre de milliers d'autres Français.

Quand on pense que le Bloc a fait tout cela pour établir l'unité morale, afin que la République ne fût plus en danger!

COTONS AMÉRICAINS

New-York, mercredi, 28 février.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York ce jour	New-York précédent	New-Orléans ce jour	New-Orléans précédent
FÉVRIER....1906	—.—	10.24	—.—	10.30
MARS.....	10.42	10 24	10.58	10.32
AVRIL.....	10.49	10 34	10.70	10.44
MAI.....	10.63	10.47	10.76	10.53
JUIN.....	10.72	10.56	10 81	10 58
JUILLET.....	10.78	10.63	10.92	10.70
AOUT.....	10.73	10.69	10.75	10.52
SEPTEMBRE....	10.40	10 30	—.—	—.—
OCTOBRE.....	10.34	10 20	—.—	—.—
NOVEMBRE.....	10.31	10.21	—.—	—.—
DÉCEMBRE....	—.—	—.—	—.—	—.—
JANVIER.....	—.—	—.—	—.—	—.—

RECEPTES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS-UNIS ÉTATS-UNIS.	3,000 balles	5,000 balles
PORTS DE L'INTÉRIEUR	11,000 —	15,000 »

NÉCROLOGIE

Mort de M. Maurice Lebon. — On annonce, de Rouen, la mort de M. Maurice Lebon, ancien député et ancien sous-secrétaire d'Etat aux colonies. M. Maurice Lebon était le frère du commandant du 1er corps d'armée.

— On annonce la mort de M. Victor Wetzel, brasseur à Lille, décédé à l'âge de soixante-treize ans.

— Lundi, à dix heures du matin, ont eu lieu, en l'église d'Aulnoy, les funérailles de M. Jules Glorian, maire de la commune.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— Il y a quelques jours, a été célébré, à Baudol (Var), le mariage de M. le lieutenant Guet, du 8e de ligne, avec Mlle Marie-Louise Mattei, fille de feu M. Mattei, conseiller de cour d'appel, conseiller général des Bouches-du-Rhône.

IL DONNE

Autrefois l'alchimiste
Promettait or, santé.
Le Congo, moins fumiste,
Nous donne la beauté.

Jeanne Pellisalbe, à Victor VAISSIER.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

A L'OCCASION DES INVENTAIRES qui doivent avoir lieu aujourd'hui jeudi dans six églises de Roubaix, le « Journal de Roubaix » publiera, vers trois heures UNE ÉDITION SPÉCIALE.

LES INVENTAIRES

Un appel de l'Union Catholique

Le Comité de l'*Union Catholique* nous demande l'insertion de l'appel suivant :

Plusieurs groupements particuliers ont demandé la mise en berne du drapeau aujourd'hui jeudi.

L'appel a été TARDIF *et l'unanimité ne semble pas acquise à cette mesure.*

*L'*Union Catholique *jugeant indispensable que la manifestation dans les églises contre les inventaires conserve son* CARACTÈRE DE RÉPROBATION GÉNÉRALE, *estime qu'il serait regrettable qu'elle parût l'œuvre de quelques-uns.*

Elle conseille donc aux Roubaisiens de ne pas donner suite à cette initiative, d'ailleurs très louable, mais qui, LANCÉE TROP TARD POUR OBTENIR SON PLEIN EFFET, POURRAIT AMOINDRIR, DE CE FAIT, LA HAUTE PORTÉE DE LA MANIFESTATION COLLECTIVE.

Celle-ci s'annonce comme devant être exceptionnellement imposante par le nombre des amis de la liberté qui s'apprêtent, à l'appel de leurs pasteurs, à affirmer dans le calme et la dignité, leurs droits si brutalement violés.

Le Comité.

MARDI-GRAS SANGLANT

Un conducteur de tramway frappé d'un coup de couteau par un « masque ». — Inexpliquable agression

Les incidents provoqués par le Carnaval ont été assez nombreux, cette année. Voici encore une scène qui aurait pu être funeste pour celui qui en a été la victime.

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers deux heures, M. Léon Franchomme, conducteur auxiliaire des tramways de Roubaix-Tourcoing, âgé de 29 ans, passait place de la Liberté, venant de la rue de Lannoy et regagnant son domicile, rue Choiseul, 9, lorsqu'il fit la rencontre d'un homme déguisé et masqué qui le regarda longuement, puis se mit à le suivre Grande-Rue et rue du Collège, sans jamais rien dire.

Au moment où M. Franchomme pénétrait dans le fort Mulliez, le « masque » se lança sur lui et le frappa dans le dos d'un violent coup de couteau, puis il prit la fuite dans la rue Pellart. Quant au blessé, il eut la force de gagner en courant sa demeure située à cent mètres de l'endroit où il avait été frappé. En y entrant, il eut une syncope; il était tout ensanglanté.

Appelé aussitôt, M. le docteur Descarpentries lui a donné des soins empressés. Il a relevé une plaie assez profonde et large d'un centimètre. Le coup eût été mortel s'il eût été donné quelques centimètres plus bas. Le praticien ne s'est pas, jusqu'ici, prononcé sur la gravité de la blessure, il croit, cependant, qu'elle n'entraînera pas de suites fâcheuses.

On se perd en conjectures sur le motif de cette agression restée, jusqu'à présent, inexpliquable. On peut penser que l'employé de tramway a été victime d'une méprise. Peut-être aussi s'agit-il d'une vengeance.

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement a ouvert une enquête pour retrouver le coupable.

L'agression de la rue des Fossés. — Une triple arrestation

La police a arrêté l'auteur et les complices de l'agression sanglante qui s'est déroulée dans la soirée du mardi-gras, à l'angle des rues Pierre-de-Roubaix et des Fossés et au cours de laquelle un marchand de quatre-saisons, Louis Volkindt a été frappé à la tête d'un terrible coup de couteau.

Nous avons dit qu'au cours de cette scène, l'amie de Volkindt, Philomène Leclercq, s'était rendue dans un estaminet voisin, chez M. César Clabaut, pour enlever son déguisement, de crainte qu'il ne fût détérioré. Elle portait, notamment, un jupon de soie, dans la poche duquel se trouvait une somme de 14 francs.

Quand le couple fut rentré, le soir, à son domicile, Louis Volkindt apprit à son amie qu'avant de sortir de l'estaminet Clabaut, il avait repris le jupon laissé par Philomène Leclercq. Après qu'il eut reçu le coup de couteau, le jupon s'échappa de ses mains et il aperçut l'un des agresseurs, J.-B. Lefebvre, qui le ramassait pour l'emporter.

Mercredi matin, Philomène Leclercq se mit à la recherche de celui qu'elle soupçonnait être l'auteur du vol. Vers onze heures, passant à l'extrémité de la rue Pierre-de-Roubaix, elle reconnut les trois agresseurs de la veille qui sortaient de la rue de la Balance. Elle s'avança vers eux, mais ils prirent la fuite dans la rue du Tilleul. L'un d'eux entra à l'épicerie-buvette de M. Decryx. Attiré par les cris de la femme, un agent de police, M. Pierre Dupont, entra à l'estaminet et mit le fugitif, J.-B. Lefebvre, en état d'arrestation. Il le conduisit ensuite au commissariat du 2e arrondissement, où M.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants par coulier et par fil spécial)

LES INVENTAIRES

LA FUSILLADE DE CHAMPELS

DANS LA HAUTE-LOIRE

La chapelle des Tours. — Lieu de pèlerinage. L'attitude du receveur de l'enregistrement et des gendarmes. L'exaspération de la foule

Le Puy, 28 février. — Voici les renseignements d'une enquête impartiale sur les incidents de Champels :

C'est à l'occasion de l'inventaire de la chapelle des Tours, pèlerinage très fréquenté, que ces tragiques événements se sont produits.

Bien avant l'heure fixée pour les opérations, toute la population était réunie autour de la chapelle. Bientôt l'agent du fisc est signalé. Deux cents hommes font de leurs corps une barrière devant la chapelle. L'agent s'avance mais est repoussé poliment de façon qu'il n'a pas à espérer d'être heureux dans une nouvelle tentative.

C'est alors que les gendarmes interviennent, mais ils doivent reculer. Ils font quelques pas en arrière, et sans être frappés ni bousculés, ils sortent leurs revolvers et font une salve de coups à blanc sur la foule. Les hommes, qui jusqu'alors étaient restés calmes, se jettent sur les gendarmes qui parent les coups avec leurs sabres.

Soudain, le receveur passe, à un gendarme, un revolver chargé à balles : celui-ci le braque sur les manifestants et quatre fois fait feu sur la foule.

Des cris de douleur retentissent, quatre personnes tombent. On emporte en toute hâte les blessés; et la colère de la foule ne connaît plus de bornes. On se précipite sur les gendarmes qu'on frappe violemment; le receveur d'enregistrement a ses habits déchirés et est légèrement blessé.

Sur le point de succomber les gendarmes demandent grâce à la foule dont l'exaspération est à son comble et rentrent à Monistrolle plus ou moins grièvement blessés.

C'est le brigadier de gendarmerie qui a été le plus sérieusement frappé, parce que son attitude a été la plus insolente. En se retirant, les gendarmes ont été poursuivis par la foule.

Les gendarmes ont tiré sur les manifestants plus de 30 coups de revolver. Voici les noms des personnes blessées au cours de la bagarre :

M. Veysseyre, 34 ans, a eu un bras traversé par une balle; M. Chades, 64 ans, atteint au genou; M. Pages, 36 ans, atteint à la cheville; M. Chamdamel, 20 ans, atteint au mollet. Il n'y a pas eu de mort.

Les habitants ont barré toutes les routes accédant au village. Le Parquet du Puy s'est transporté sur les lieux.

UN INCIDENT TRAGIQUE

Une femme tuée d'un coup de feu

Mande, 28 février. — L'inventaire brutalement pratiqué avec l'aide de la gendarmerie dans la commune de Saint-Olbon, a amené un affreux malheur. Une bagarre terrible a eu lieu entre les paysans armés de fourches et les gendarmes. Un coup de feu fut tiré qui atteignit une femme en pleine figure. La malheureuse succomba quelques heures après.

—×—

Chartres, 28 février. — A Ghallet, quelques moments avant l'arrivée du receveur de l'enregistrement un incendie a détruit à la sacristie les placards et des objets affectés au culte.

Carmaux, 28 février. — Le receveur de l'enregistrement venu pour inventorier l'église a dû se retirer devant l'hostilité de la foule. Après son départ une bande de socialistes a pénétré dans le sanctuaire où se trouvaient 7 à 800 fidèles. Ils furent rapidement expulsés par les catholiques qui firent ensuite une manifestation en ville aux cris de : « Vive la liberté! ».

Manifestants en correctionnelle

Les Sables-d'Olonne, 28 février. — Le Tribunal correctionnel avait à juger aujourd'hui quatre personnes dont deux dames arrêtées le 23 janvier sous l'inculpation de violences sur le sous-inspecteur de l'enregistrement.

Il s'est déclaré incompétent. Les prévenus tombant sous l'article 231 du Code Pénal punissant les violences commises sur la personne d'un fonctionnaire.

LA SÉPARATION

Le règlement d'administration publique

Paris, 28 février. — L'heure est proche où une décision sera prise en ce qui touche la rédaction du règlement d'administration publique.

D'après divers renseignements la transaction porterait notamment sur les deux points suivants : 1. Les petites paroisses; 2. Les fondations pieuses.

Une petite paroisse pourrait prendre portion plus importante pour lui permettre de vivre, c'est-à-dire que les établissements des cultes seraient autorisés, mais sans décret spécial, de s'étendre en dehors de leur circonscription actuelle. Plusieurs petites paroisses voisines pourraient se réunir en une association unique.

En ce qui touche les fondations pieuses, on se souvient que le premier projet de règlement n'autorisait que par contrat commutatif. On dit que ce point sera probablement résolu.

Resterait la question des inventaires, mais ici le règlement serait, paraît-il inflexible.

Le parti radical et les élections

Paris, 28 février. — Le Comité exécutif du parti radical, réuni ce soir, a discuté sur son attitude à prendre vis-à-vis des républicains dissidents. Il a voté un ordre du jour par lequel : considérant que des sanctions s'imposent contre ces derniers, partout où ce sera possible, il déclare qu'il appartient aux groupements républicains locaux de prendre les initiatives nécessaires. C'est, on le voit, une invite aux Comités affiliés au parti de combattre les hommes qu'il avait traduit à sa barre, tels que MM. Klotz, Doumer, etc.

Bruit de la mort de l'impératrice douairière de Chine

Londres, 28 février. — Les journaux publient une dépêche de Hong-Kong suivant laquelle l'impératrice douairière de Chine serait morte.

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

Interruption des séances

Algésiras, 28 février. — La situation reste sans changement. On avait espéré que la conférence tiendrait une séance demain. Les délégués français étaient prêts.

Plusieurs délégués d'autres puissances ont demandé aujourd'hui aux allemands de consentir à une séance pour demain puisque un grand nombre de points du projet de la Banque ont fait l'objet d'un accord dans le Comité et que la Conférence peut les liquider.

Ils alléguaient aussi la nécessité de hâter les travaux de la Conférence et l'utilité de profiter des dispositions actuelles qui semblent favorables pour une solution de la Banque.

Les délégués ont répondu qu'ils n'avaient pas reçu toutes les instructions dont ils avaient besoin et ont demandé que la séance prochaine eut lieu samedi. Il n'y en aura donc pas jusqu'au 3 mars.

NOUVELLES LOCALES

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. l'abbé Demeta, vicaire à Armentières (Saint-Roch), est nommé à Tourcoing (Sacré-Cœur).

Les journaux de Paris de jeudi matin

Paris, 1er mars.

LA SITUATION

De la *République Française*:

« Pas de majorité, pas de gouvernement, pas de budget, des menaces en haut, des scandales dessous, la guerre à droite, la menace à gauche. L'indiscipline partout, voilà la situation.

» La Chambre, livrée à elle-même, ne fait plus qu'œuvre électorale et met au pillage sans vergogne les finances publiques, organise l'assaut contre nos institutions désertes. Les fonctionnaires bravent le gouvernement qui n'ose pas leur défendre de se syndiquer. Voilà où aboutit la défense républicaine. »

LES BOUILLEURS DE CRU

Du *Radical*, au sujet du rétablissement du privilège des bouilleurs de cru :

« Il sera bien difficile désormais de tracer des limites aux revendications de n'importe quel syndicat, de n'importe quel groupement, car aucun ne pourra jamais émettre des prétentions plus exhorbitantes que celles des bouilleurs. Il n'y a aucune raison pour que les prétentions, les brigues et les intrigues des uns aient moins de poids que celles des autres. Le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru autorise toutes les cabales, toutes les résistances, toutes les rébellions égoïstes. »

LA FUSILLADE DE CHAMPELS

Du *Gaulois*:

« Le gouvernement nous assure qu'à Champels il n'y a eu que des bless